

## Revue de la presse du 14/11/2014

### ➤ Adoption en Conseil de gouvernement de deux projets de décret relatifs au code de la route et à l'enseignement de la conduite

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi 13 novembre 2014 a adopté deux projets de décret relatifs au code de la route et à l'enseignement de la conduite, présentés par le ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique. Le premier vise à équiper les transports professionnels d'un appareil de contrôle de vitesse, le deuxième relatif à la formation des moniteurs d'auto-écoles.

• MAP • Le 360 •

### ➤ Développement des infrastructures : Le Maroc ambitionne à travers son économie ouverte de favoriser l'essor du PPP

Dans un exposé présenté en son nom par le directeur adjoint de la Stratégie du ministère, Hicham Abdelaziz Moumni, à l'occasion du 7<sup>e</sup> forum africain des infrastructures, jeudi 13 novembre à Abidjan, M. Rabbah a relevé que la démarche prônée par le Maroc intervient pour remédier aux limites du budget général de l'Etat. L'objectif du Maroc dans le cadre de son économie "ouverte" mais "bien régulée", est d'attirer de nouveaux investisseurs et de favoriser l'essor du partenariat public-privé afin de contribuer à l'édification des infrastructures de transport, a souligné le ministre de l'Équipement, des Transports et de la Logistique, Aziz Rabbah.

• MAP • Menara •

### ➤ Permis de conduire : Rigueur dans les examens

L'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire sera encore plus rigoureux. Le ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique veut installer des caméras de surveillance sur les voitures autoécoles. Ces engins seront également équipés par de GPS pour leur suivi. Le nombre minimum de points requis pour réussir l'examen sera revu à la hausse.

• Autonews •

### ➤ Exploitation des carrières : Le Gouvernement veut faciliter l'investissement dans le secteur

D'après l'hebdomadaire, une étude est en cours dans 15 régions du Royaume pour évaluer le potentiel et donner plus de visibilité aux investisseurs. Les exploitants de carrières devront désormais respecter un cahier des charges qui fixe les conditions de l'exploitation des sites. L'article évoque aussi le cadre réglementaire qui organise le secteur de l'exploitation des carrières.

• Challenge •

### ➤ Aéroport Mohammed V : les détails de la nouvelle organisation

Le journal écrit que l'aéroport Med V connaît un véritable remue-ménage, depuis le 1er novembre l'ONDA a entamé un vaste programme de réorganisation de l'enceinte aéroportuaire. Ainsi, tous les vols internationaux de la RAM sont désormais programmés à partir du Terminal 2. Les autres compagnies devront passer par le terminal.

• La Vie Eco •